

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 10 Février 2014 à 20 heures 30

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Vaurs Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Cros Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vaurs Marie Agnès.

Date de convocation 4 Février 2014

Secrétaire de séance : Marie Agnès VAURS

Le lundi 10 février à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Absente : Sabine Sirieys.

Représentée : Marie Ange Vaurs Casadéi par Marie-Pierre Cassabois.

1. Approbation PV du 2 décembre.

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Véronique CROS vote contre invoquant le motif qu'aucune action n'a été faite concernant la dette des loyers depuis la dernière réunion. Jacques FAURE s'abstient pour la même raison.

Le compte rendu est approuvé par les autres membres.

2. Travaux école :
Résultats ouverture des plis.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de l'ouverture des plis de la consultation lancée pour les travaux de mise en conformité de l'école et dont le montant était estimé 35 399.10 euros HT.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie a retenu les entreprises suivantes :

LOT n° 1 Démolitions gros œuvre :	ENGELIBERT pour un montant HT de	4 577.58 €
LOT n° 2 Menuiseries extérieures intérieures :	ADGIE pour un montant HT de	3 994.80 €
LOT n° 3 Plâtrerie isolation peinture :	ADGIE pour un montant HT de	12 139.62 €
LOT n° 4 Electricité :	ROQUES pour un montant HT de	11 736.00 €
LOT n° 5 Serrurerie :	VIGIER pour un montant HT de	1 176.00 €

Le montant de ces travaux est de ce fait évalué à 33 624.00 €uros HT, soit 40 348.80 €uros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la décision de la commission d'appel d'offre ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Demande de subvention au Conseil régional.

Monsieur le Maire après avoir rappelé la nécessité de mettre aux normes d'accessibilité et de sécurité les locaux de l'école, et donné connaissance des devis, propose pour en assurer le financement de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du conseil régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant la nécessité de réaliser ces travaux :

- Donne un avis favorable aux travaux de mises aux normes d'accessibilité et de sécurité des locaux de l'école
- Adopte le plan de financement
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées l'attribution d'une subvention,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour constituer le dossier de financement et signer tous les documents s'y afférents.

3. Personnel :

Proposition de création poste adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint technique 1^{ère} classe peut prétendre à une nomination au grade supérieur sous réserve toutefois que l'emploi correspondant existe dans la collectivité.

Afin de permettre le déroulement de carrière de cet agent, Monsieur le Maire propose de créer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer, à compter du 1^{er} mars 2014, un poste adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet ;

- de supprimer à compter de la même date le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet ;
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs du personnel de la commune ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer tous documents nécessaires à la création de ce poste.

Proposition de formation BAFA.

Souhait de l'agent des écoles d'effectuer une formation BAFA et demande que la commune finance la formation. Formation qui se déroule en 3 étapes formation générale de 8 jours pour un coût de 425 euros, stage pratique de 14 jours et approfondissement de 6 jours pour 382 euros.

Marie Agnès VAURS indique que lors de la préparation du budget du SIVU scolaire, ce sujet a été évoqué d'autant que d'autres agents ont demandé à suivre cette formation. Considérant que cette formation n'est pas obligatoire et que le budget est restreint le SIVU ne peut participer.

Après discussion le conseil municipal s'engage à financer la différence non pris en charge à condition que l'agent justifie avoir fait les démarches pour solliciter des aides. L'agent devra faire l'avance de l'acompte.

4. Demande de formation groupée logiciels E.magnus.

Monsieur le Maire indique que sur les 2 journées de formation prévue et dispensée par le Centre de Gestion pour la mise en place des nouveaux logiciels, une journée sera prise en charge par la commune de Miers qui aura en charge de procéder à l'encaissement de la moitié de la participation auprès de la commune de Padirac. L'autre journée étant à la charge des autres collectivités participantes.

Le conseil municipal donne son accord à cette proposition et autorise Monsieur le maire à effectuer l'encaissement auprès de la commune de Padirac.

5. Renouvellement contrat d'entretien éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'entreprise INEO RESEAUX SUD OUEST assure l'entretien de l'éclairage public depuis le 1^{er} juin 2009. Le contrat actuel étant arrivé à échéance, il propose de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer avec INEO RESEAUX SUD OUEST tous les documents nécessaires à son renouvellement.

6. Amortissement frais de sondage terrain. (sans objet)

7. Modalités de mise à disposition liste électorale.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'article L.28 du code électoral stipule que « tout électeur, tout candidat et tout parti ou groupement politique peut prendre communication et copie de la liste électorale.

Il précise que la commune peut délivrer, à la demande des candidats, la liste électorale sur format papier A4 et des étiquettes autocollantes.

Conformément à la loi, seules les demandes écrites sont satisfaites.

Les destinataires devront fournir un engagement écrit de ne pas en faire un usage commercial, sous peine d'être passible des sanctions qui répriment le détournement de finalité (article R16 du code électoral.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les tarifs en considérant l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 qui précise le montant maximum des frais de copie à la charge de la personne qui sollicite la reproduction d'un document administratif, à savoir :

0.18 Euros par page de format A4 en impression noir et blanc

Après en avoir délibéré le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

- 0.18 Euros par page de format A4 en impression noir et blanc
- 0.18 Euros pour une page d'étiquettes éditée.

8. Questions diverses.

- Présentation des devis pour remplacement fenêtre et porte du logement « Palot ».

- Point sur les impayés des locaux commerciaux.

Montant de la dette de l'alimentation : 6882.16 euros

Constat qu'aucun règlement n'est intervenu depuis la dernière réunion.

Le conseil demande qu'un entretien soit organisé avec les locataires car il n'est pas concevable d'accepter qu'aucun loyer ne soit réglé notamment celui du logement.

Montant de la dette du local commercial : 1443.55 euros

Souhait de rencontrer le locataire afin de connaître ses difficultés et peut être envisager un arrangement provisoire afin que l'activité puisse continuer.

- La toiture du garage du presbytère est détériorée. A signaler à LOT HABITAT.
- Proposition d'achat d'un isoloir pour handicapés et d'un présentoir pour l'entrée de la mairie.
- Point sur l'intercommunalité.
- Point sur la réunion de préparation du budget SIVU Scolaire : la participation par élève augmenterait de 200 € environ, cela est dû à l'augmentation des horaires du personnel et à la baisse des effectifs.
- Mr le maire fait part de l'achat d'un four et d'une plaque électrique pour les activités périscolaires. (180 € env.)

Fin de séance 23 h 30

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Cros Véronique,

Faure Jacques,

Bonnet Serge,

Carrière Frédéric,

Vaurs Casadéi Marie Ange,

Lavergne Guillaume,

Paréja Félix,

Sirieys Sabine,

Vaurs Marie Agnès